

Conseil d'école du Mardi 17 février 2015

Composition :

Représentants de la Municipalité :

Les enseignants : Mme Top, Mme Petit, M Jacobs, M Carlier, Mme Juillot, Mme Georgel, M Kowalski, Mme Maton--Roussel, Mme Berthe M Laroye, M Novion,

Le directeur : M Dorlitz

Représentants des parents d'élèves: Mme BELHANAFI, Mme DESSAINT, M LINGRAND, Mme ZEBIK, Mme BENTAYEB, Mme SENEZ, Mme SOREZ, Mme BEKKOUCHE, Mme MIQUET, Mme RAMDANI, Mme URBANSKI

Etaient excusées : Mme PICQUES Inspectrice de l'Education Nationale, M RUSINEK, Maire de la Ville d'Ostricourt ; Mme COORTEBECK maire-adjointe à l'enseignement, Mme RUSINEK (congé longue maladie), Mme Berthe, M Novion (formation hors temps scolaire) , Mme Miquet, Mme Bentayeb, Mme Urbanski.

Ordre du jour :

1. Organisation du temps scolaire : Campagne 2015-2016
2. Retour de Madame Rusinek
3. Bilan des élèves de sixième, présents dans l'établissement l'année dernière
4. Annulation du voyage à Paris
5. Bilan des différentes actions mises en œuvre depuis le premier conseil d'école et présentation des nouvelles actions
6. Questions diverses

Compte rendu :

Les courriers d'invitation de Monsieur Le Maire et de Madame l'Adjointe à l'enseignement ne sont pas arrivés à leur destinataire. Monsieur Le Maire et Madame l'Adjointe à l'enseignement n'ont donc pas pu se libérer pour pouvoir être présents.

1. Organisation du temps scolaire : Campagne 2015-2016

Ce premier point se déroule en présence de l'équipe éducative de l'école Maternelle Pierre et Marie Curie ainsi que des parents d'élèves élus de cette école.

Rappel : Lors du premier conseil d'école daté du mardi 18 novembre 2014, le conseil d'école avait évoqué la possibilité de modifier les horaires de l'école pour l'année 2015-2016.

En effet,

- les horaires de l'école primaire sont les suivantes : 8h30-**12h00** **13h45** - 15h30
- les horaires de l'école maternelle sont les suivantes : 8h30-**11h45** **13h30** - 15h30

Ecole Roger Salengro
3 place Albert Thomas
59162 Ostricourt
03 27 89 81 01

Il y a donc un décalage d'un quart d'heure entre les deux écoles à la sortie de la matinée et à l'entrée de l'après-midi.

Le temps du midi s'est donc considérablement raccourci pour une famille ayant des enfants dans les deux écoles.

Lecture de la circulaire datée du 18 décembre 2014



académie
Lille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord
éducation
nationale

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles de
l'enseignement public

Sous couvert de

Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Lille, le 18 décembre 2014

Objet : Organisation du temps scolaire à l'école – Campagne 2015-2016.
Référ : Décrets n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et n° 2014-457 du 7 mai 2014

Depuis la rentrée 2014, les nouveaux rythmes scolaires sont généralisés dans toutes les écoles publiques.

La collaboration entre l'Éducation nationale et les communes a favorisé la conception et la conduite d'une action éducatrice partagée prenant en compte le temps de l'enfant dans sa globalité.

Les équipes d'école et de circonscription ont par ailleurs mené une réflexion collective afin de mieux appréhender les besoins des élèves et repenser l'organisation des activités dans le temps scolaire. La répartition des apprentissages sur neuf demi-journées, ainsi que la continuité de cinq matinées, permettent en effet de reconsidérer les emplois du temps et de placer les apprentissages fondamentaux aux moments où l'attention de l'élève est la plus importante.

Globalement, cette rentrée scolaire 2014-2015 s'est déroulée de façon satisfaisante pour la grande majorité des écoles du département. Il peut néanmoins subsister, ici et là, quelques rares situations délicates nécessitant la prise en compte d'ajustements essentiels au bon fonctionnement des écoles.

Aussi ai-je décidé, en prévision de la prochaine rentrée scolaire, de procéder, dans ce cas, à une démarche auprès des maires et des conseils d'école, afin de prendre en compte les adaptations indispensables à l'articulation des différents temps de l'enfant.

Les aménagements proposés devront être présentés en Conseil d'école, conformément aux dispositions de l'article D. 521-11 du Code de l'éducation, reprises ci-dessous :

« Le conseil d'école intéressé ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré ».

Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé par le conseil d'école diffère de celui du maire ou du président d'EPCI, l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. En dernier ressort, c'est le directeur académique qui arrête l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.

Le directeur académique, agissant sur délégation du recteur d'académie, est en effet compétent pour décider de l'organisation du temps scolaire dans les écoles. Il considère en priorité l'intérêt des élèves, veille à la compatibilité de l'aménagement proposé avec le cadre réglementaire national et avec l'organisation du service, au respect de la possibilité de recevoir une instruction religieuse et le cas échéant, à la cohérence avec le projet éducatif territorial.

Avant d'arrêter définitivement l'organisation du temps scolaire, le directeur académique sollicite l'avis des maires ou des présidents d'EPCI concernés. Il consulte en parallèle le conseil général compétent en matière d'organisation et de financement du transport scolaire. Après consultation du conseil départemental de l'Éducation nationale, les décisions prises par le directeur académique pour fixer les horaires d'entrée et de sortie des écoles sont annexées au règlement type départemental.

Division de la Vie des
Établissements

Dossier suivi par
Stéphane LEFEVRE
Chef de Division

Téléphone
03 20 62 30 79
Télécopie
03 20 62 37 78
Courriel
ce.i59dve@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

L'organisation du temps scolaire est décidée pour une période de trois ans maximum. Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire, un conseil d'école, un maire ou un président d'EPCI, peut avant la fin de la période de trois ans, demander au directeur académique un réaménagement du temps scolaire.

Les projets d'organisation du temps scolaire seront transmis, **avant le 28 février 2015**, à l'Inspecteur de l'Education nationale [IEN], au moyen de la grille d'emploi du temps jointe en annexe, afin que celui-ci le revête de son avis avant de me le faire parvenir.
Les projets élaborés par les maires me parviendront par le même circuit.

Pour les communes engagées, ou souhaitant s'engager, dans le cadre des dispositions prévues par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, un projet d'expérimentation devra être proposé conjointement par le ou les conseils d'écoles concerné(s) et la commune.

La convergence de vues de la communauté éducative et de la commune, concrétisée par la présentation d'un projet d'expérimentation faisant consensus, est une garantie que celui-ci s'inscrit dans une démarche éducative globale.

En tout état de cause, ce projet d'expérimentation et les aménagements souhaités devront également être retournés à l'Inspecteur de l'Education nationale [IEN] de la circonscription concernée avant le **28 février 2015**.

Les propositions de modification d'emploi du temps (décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013) ou projets d'expérimentation (décret n° 2014-457 du 7 mai 2014) feront l'objet d'une délibération du conseil d'école consignée dans le procès-verbal de la réunion.
Ce procès-verbal signé par le président du conseil d'école et contresigné par le secrétaire de séance sera également transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale.

Je consulterai, courant mars 2015, le Président du Conseil Général à propos des incidences éventuelles sur les transports scolaires et présenterai ensuite au Conseil départemental de l'Education nationale les projets d'organisation qui m'auront été adressés dans le cadre de cette nouvelle consultation.

Je me permets toutefois d'insister sur le caractère exceptionnel de cette démarche qui doit se limiter aux situations complexes ou délicates et doit permettre de corriger des difficultés avérées et vous remercie d'avance de votre aide précieuse.

Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur Académique des services
de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Nord



Christian WASSENBURG

Monsieur le directeur s'appuie sur le dernier paragraphe de cette circulaire en précisant que le but est de **« corriger des difficultés avérées »**. La pause méridienne est donc une difficulté qu'il faut prendre en compte et corriger.

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte afin d'éviter un changement d'horaires qui ne serait pas satisfaisant :

- L'augmentation du nombre d'élèves mangeant au restaurant scolaire nécessiterait $\frac{1}{4}$ d'heure supplémentaire afin d'éviter de « stresser » les élèves lors de la pause méridienne. (Actuellement la pause méridienne est de 1h45.)
- Concernant les TPS/ PS/ MS, un quart d'heure supplémentaire le matin semble difficile à tenir. (L'école maternelle a pour horaire le matin 8h30 – 11h45)
- A l'école maternelle, pour la rentrée 2015-2016, l'augmentation prévue du nombre d'élèves dans les classes des TPS/PS va obliger les enseignants à ouvrir un deuxième dortoir l'après midi. Il n'y aura donc pas de salle susceptible d'accueillir les élèves de cantine revenant à 13h dans les locaux de l'école.

Après discussion, le premier point semble être un point important à prendre en considération. Il y a 3 services pour l'école Roger Salengro. Le dernier service est de retour parfois à 13h45. Les élèves ont à peine le temps de passer aux toilettes. L'ensemble du conseil présent s'accorde sur le fait que les deux heures de pause méridienne semblent indispensables.

Actuellement les élèves de l'école maternelle finissent de manger à 13h05 et les enfants sont repris en charge par les enseignants à 13h20. Il y a donc 1/4h de battement où les enfants ne sont pris en charge dans aucune activité. Lorsqu'il fait beau ils sont dans la cour, lorsqu'il y a du mauvais temps, ils sont dans les couloirs.

Les maternelles sont disposés à avoir une pause méridienne de 2h si les enfants sont pris en charge dans des locaux pouvant accueillir 70 enfants.

Une proposition est faite par le conseil :

- La salle Herman pourrait être réservée pour les petits.
- Les primaires pourraient aller dans des plus petites salles disponibles pour le périscolaire.

Après discussion et vote, le choix se porte donc pour l'harmonisation suivante:

L'école Roger Salengro :

8h30-11h45 13h45 - 15h45

L'école Pierre et Marie Curie :

8h30-11h45 13h45 - 15h45

à condition que les élèves de maternelle soient pris en charge dans des locaux adaptés.

Résultat du vote : 16 pour, 5 abstentions, 2 contre.

Monsieur le Directeur précise que ce choix doit être approuvé par la Municipalité. Il rappelle que ces changements ont des impacts sur le budget de la Commune et que le conseil ne pas être seul décideur dans ce dossier.

Monsieur le Directeur s'engage à remplir la grille horaire hebdomadaire pour l'année 2015-2016 et de l'envoyer avec le compte rendu du conseil d'école à Madame L'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Lille 3 Seclin.

DSDEN du Nord – DVE

GRILLE HORAIRE HEBDOMADAIRE
Année scolaire 2015-2016

Commune, EPCI ou RPI :	Ecole :
------------------------	---------

Modification de l'emploi du temps sollicitée (cocher la case concernée) :

- dans le cadre général du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013*
- dans le cadre dérogatoire du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013** → Un Projet éducatif territorial PEDT a-t-il été élaboré ? OUI NON
- dans le cadre du décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations *** → Un Projet d'expérimentation a-t-il été élaboré ? OUI NON

Indiquer les horaires d'enseignement [ENS]

Matérialiser les temps d'accueil ou de garderie [ACCUEIL], la pause méridienne [PM]**** et les activités périscolaires [NAP] et en les différenciant des heures d'enseignement.

Horaires Lundi		Horaires Mardi		Horaires Mercredi		Horaires Jeudi		Horaires Vendredi		Horaires Samedi	
00h00 – 00h00											
00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00	
00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00	
00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00		00h00 – 00h00	
Total horaire quotidien de classe	0H00										

Validation du projet d'organisation du temps scolaire par l'IEN de la circonscription de : FAVORABLE
DEFAVORABLE Motif :

Fait à
le

* 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, 5 matinées dont le mercredi [5 heures 30 d'enseignement par jour maximum / 3 heures 30 d'enseignement par demi-journée maximum]
 ** 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, 5 matinées dont le samedi
 ou 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées dont 5 matinées avec une amplitude d'enseignement supérieure à 5 heures 30 par jour ou supérieure à 3 heures 30 par demi-journée.
 *** 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées dont 5 matinées.
 **** La durée de la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1 heure 30

2. Retour de Madame Rusinek

Madame Rusinek, enseignante titulaire de l'école Roger Salengro, en charge de la classe de CE1, est de retour d'un congé, longue maladie.

Elle sera de retour à mi-temps **à partir du 1^{er} avril 2015** sur le poste qu'elle occupait avant son arrêt, c'est-à-dire la classe de CE1.

Par conséquent, Monsieur Carlier, enseignant remplaçant rattaché à l'école Roger Salengro, retrouvera pendant deux jours son poste de remplaçant dans la circonscription.

Il y aura 1 samedi sur 2 et après l'organisation se fera après l'entrevue avec l'inspectrice : ce sera soit 1 jour sur 2, soit 2 jours / 2 jours.

3. Bilan des élèves de sixième, présents dans l'établissement l'année dernière

Il y a 25 élèves présents au collège Henri Matisse.

- 10 élèves en 6^{ème} 1
- 08 élèves en 6^{ème} 2
- 07 élèves en 6^{ème} 3

Ecole Roger Salengro
 3 place Albert Thomas
 59162 Ostricourt
 03 27 89 81 01
6^{ème} 1 : 10 élèves sur 22

	Français	Maths	Anglais	Hist. Géo	SVT	Techno	Sport	Arts Plastiques
Moyenne classe	13.15	15.85	12.80	13.16	14.33	15.10	14.29	15.02
Nombre d'élèves > moyenne	8	4	9	7	6	5	6	8
Nombre d'élèves < moyenne	2	6	1	3	4	5	2	2

	Moyenne	Entre 0 et 7	Entre 7 et 10	Entre 10 et 13	Entre 13 et 16	Entre 16 et 20
Français	Nombre d'élèves			2	4	4
Mathématiques	Nombre d'élèves			1	5	4

6^{ème} 2 : 8 élèves sur 20

	Français	Maths	Anglais	Hist. Géo	SVT	Techno	Sport	Arts Plastiques
Moyenne classe	14.92	15.09	11.54	13.39	13.81	15.34	11.37	12.83
Nombre d'élèves > moyenne	6	5	4	4	3	2	3	4
Nombre d'élèves < moyenne	2	3	4	4	5	5	4	4

	Moyenne	Entre 0 et 7	Entre 7 et 10	Entre 10 et 13	Entre 13 et 16	Entre 16 et 20
Français	Nombre d'élèves		1		4	3
Mathématiques	Nombre d'élèves		1	1	1	5

	Français	Maths	Anglais	Hist. Géo	SVT	Techno	Sport	Arts Plastiques
Moyenne classe	12.18	13.48	13.60	10.12	13.45	16.45	11.89	13.54
Nombre d'élèves > moyenne	3	3	3	4	3	4	2	3
Nombre d'élèves < moyenne	4	4	4	3	4	3	4	4

	Moyenne	Entre 0 et 7	Entre 7 et 10	Entre 10 et 13	Entre 13 et 16	Entre 16 et 20
Français	Nombre d'élèves	2	1	3		1
Mathématiques	Nombre d'élèves		1	3	2	1

Bilan : 25 élèves sur 61

	Moyenne	Entre 0 et 7	Entre 7 et 10	Entre 10 et 13	Entre 13 et 16	Entre 16 et 20
Français	Nombre d'élèves	2	2	5	8	8
Mathématiques	Nombre d'élèves		2	5	8	10

En français,

- **64%** des élèves issus de l'Ecole Roger Salengro ont **au dessus de 13 de moyenne.**
- **32%** des élèves ont **au dessus de 16 de moyenne.**

En mathématiques,

- **72%** des élèves issus de l'Ecole Roger Salengro ont **au dessus de 13 de moyenne.**
- **40%** des élèves ont **au dessus de 16 de moyenne.**

4. Annulation du voyage à Paris

Suite aux événements tragiques qui ont eu lieu sur Paris le mercredi 07 janvier 2015, le cabinet du Recteur a envoyé un mail sur les adresses de toutes les écoles du Nord afin de préciser que tous les voyages en direction de Paris étaient suspendus jusqu'à nouvel ordre.

De plus, le musée du Louvre a annulé la réservation auprès du prestataire avec lequel l'école travaillait pour l'organisation du voyage.

Par conséquent, le voyage culturel des CM2 à PARIS est donc annulé.

Il sera remplacé, si le budget le permet, par deux jours de sorties en rapport avec le projet d'école et les projets de classe.

1 journée sur Villeneuve d'Ascq :

- visite du LaM, Lille Métropole Musée d'art moderne d'art contemporain et d'art brut
- forum des sciences
- visite du musée des moulins

1 journée sur Lille :

- palais des Beaux Arts
- une autre visite

Ces journées restent à s'organiser en rapport avec les projets des classes concernées.

5. Bilan des différentes actions mises en œuvre depuis le premier conseil d'école et présentation des nouvelles actions

Au niveau du réseau

- Liaison cm2 – 6^{ème} : une journée d'immersion des élèves de CM2 a eu lieu ce jour.
- Liaison CLIS – Segpa : une journée d'immersion des élèves de CLIS qui quitteront l'école pour la SEGPA a eu lieu également ce jour.
- Liaison GS/CP afin de favoriser l'entrée des GS en CP et assurer la continuité des apprentissages
- Les défis lecture entre les élèves de cm2 et les élèves de 6^{ème} ont eu lieu.
- Une correspondance est en cours entre les élèves de CP de l'école Robert Anselin et l'école Dutoit de Seclin, et l'école Roger Salengro.
- Lors de la semaine du goût, les élèves de CM1 et de CLIS ont passé une matinée au collège pour participer à des ateliers.
- Un parcours-santé est en place au sein du réseau. Plusieurs actions en collaboration avec l'Infirmière du collège sont prévues ou ont eu lieu.

CP	Thème : L'alimentation.	Animations autour des petits déjeuners + séance finale avec les parents.
	Fonctionnement du corps humain : Connaître et comprendre les actions bénéfiques et les comportements nocifs relatifs à l'alimentation et faire acquiescer quelques règles d'hygiène (les dents).	Animation sur les dents (à adapter en fonction des actions de la PMI faites en maternelle).
CE1	Thème : L'alimentation.	Animations autour des fruits et des légumes : Tri - Abécédaire - Dégustation.
	Fonctionnement du corps humain : Connaître et comprendre les actions bénéfiques et les comportements nocifs relatifs à l'alimentation et faire acquiescer quelques règles d'hygiène (les dents).	Animation sur les dents (à adapter en fonction des actions de la PMI faites en maternelle).
CE2	Thème : Le sommeil - Les risques.	Activités autour du train du sommeil. Affiches créées avec les élèves. Jeu puzzle final.
	Fonctionnement du corps humain : Connaître et comprendre les actions bénéfiques et les comportements nocifs relatifs au sommeil et renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques.	Apprendre à porter secours : prévenir, alerter, protéger.
CM1	Thème : Le secourisme.	Apprendre à porter secours : gestes de secours simples (brûlures - saignements).
	- Renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques.	
CM2	Thème : Le secourisme.	Apprentissage des autres gestes de secours.
	- Renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques.	recherche de la conscience et ventilation.

Au niveau de l'école

- Chants pour les festivités de fin d'année. A cette occasion le directeur remercie les parents d'élèves pour l'organisation ainsi que la municipalité pour la mise en place de la salle.
- 2 opérations départementales visant à soutenir les apprentissages dans les domaines suivants : Maîtrise de la langue (vocabulaire), et Mathématiques (calcul mental) auront lieu au cours de l'année scolaire 2014-2015 ou ont débuté. Il s'agit du rallye Calcul@tice et du rallye Mot de tête. L'école est inscrite à ces deux opérations.
- Les élèves de CE2 de Mme Juillot ont participé à l'opération pièces jaunes.
- Les classes de CM2 participeront à la semaine des mathématiques qui aura lieu du **14 au 22 mars 2015**.
- Les élèves de CP ont participé au prix gayant Lecture. A cette occasion, ils ont visité le salon du livre à Douai et ont rencontré Mymi Doinet.

Avec la municipalité et les différents partenaires

- Un spectacle a été proposé et financé par la municipalité pour toute l'école lors des festivités de fin d'année. Le directeur remercie la municipalité pour cette action.
- Permis piéton en relation avec la gendarmerie nationale de Thumeries pour les classes de CE2. Les enseignants de CE2, aimeraient effectuer une remise officielle en présence de la Gendarmerie, des parents et de la Municipalité.

Ecole Roger Salengro
3 place Albert Thomas
59162 Ostricourt
03 27 89 81 01

Les sorties prévues :

Monsieur le Directeur rappelle que les sorties scolaires doivent être en rapport avec les projets de classe et le projet d'école.

Plusieurs sorties sont évoquées, les fiches actions et les projets sont en cours de réalisation.

Clôture de réunion : 19h22

Ce compte rendu a été photocopié et distribué à chaque membre du conseil (présent ou absent.)